



Les pros du Bâtiment d'Indre et Loire sur : [AdB37.com](http://AdB37.com)

Convention AdB37.com

Le professionnel adhérant à la démarche de qualité du site [www.AdB37.com](http://www.AdB37.com) et estampillé s'engage être:



- Enregistré au registre de l'artisanat ou du commerce
- Détenteur des garanties biennales ou décennales nécessaires
- Présenter des labels ou qualification en cour de validité

Le professionnel adhérent, revendique son savoir faire et sa qualité de service en :

- Conseillant son client
- Proposant un devis clair
- Respectant les engagements pris
- Offrant un suivi

La présente convention est associée aux notions de respect des règles de l'art, d'éthique et de confiance. Ainsi, le professionnel adhérent et AdB37.com admettent que tous manquements aux engagements avérés entraînent une rupture de partenariat.

Etabli le : 12/04/2011

Société : SARL SENNEGON et JCB CONSTRUCTION

Représenté par : Bruno SENNEGON

N° Siret : 345 014 260 00029 et 500 201 371 00019

Signature :

  
Z.A. Le Loge - 37190 AZAY-LE-RIDEAU  
Tél. 02 47 45 43 30 - Fax 02 47 45 46 56  
SARL au capital de 48 870 € - RM 345 014 260 RM 97  
SIRET : 345 014 260 00029 - APE : 4391 B

S.A.R.L. **J.C.B** CONSTRUCTION

11 Rue Denis Papin - Z.A.C. La Loge  
37190 AZAY-LE-RIDEAU

Tél. 02 47 73 91 11 - Fax 02 47 80 09 87

SIRET 500 201 371 00019 APE 4391 A  
TVA Intracommunautaire FR 60 500 201 371

L'arrêt de validité ou non renouvellement d'un label ou d'une qualification doit être signifié à AdB37.com (par simple mail avec A/R) pour la mise à jour de la parution de l'adhérent



## La CHARTE

### Des professionnels engagés

---

AdB37.com est un **site indépendant**, qui référence les professionnels du bâtiment en Indre et Loire. Afin de vous offrir un service optimal, des professionnels s'engagent dans une démarche de qualité et de confiance référencée par l'écusson ADB37.

### L'Écusson ADB37 : une garantie de satisfaction

---

Les professionnels, représentés par les fiches détaillées estampillées, **s'engagent** vis-à-vis du client à exercer leur métier dans les règles de l'art et de l'éthique indispensables :

- **L'écoute** et le **conseil** auprès de leur clientèle. La **transparence** et le **respect des engagements** pris. La **qualité** de service et de réalisation. Le **suivi** et le service après-vente de vos professionnels de proximité.
- La **validité** et la mise à jour de leurs assurances (civiles, décennales..), de leurs qualifications, labels... et l'enregistrement de leur société auprès des institutions concernées.
- La présentation d'exemples de réalisations (diaporama)

Le client, transmet son **niveau de satisfaction** à Artisan du Bâtiment 37, permettant d'assurer un service de qualité et de confiance.

Le code de déontologie signé dans la convention ADB37 doit être respecté dans ses critères essentiels afin de garantir :

- au client de trouver le bon professionnel
- au professionnel de revendiquer son savoir-faire

*Tous manquements aux engagements entraînent une rupture de partenariat.*



Le « Bouche à Oreille »

AdB37.com